ASSOCIATION DESERT DE PLATE

Association agrée n° 2002-1196
234 rue des Clairs
Plateau d'Assy
74190 PASSY
0450588373
0682525215
mogeny.emile@wanadoo.fr

PASSY le 02/05/2010

Cher(e) ami(e)

Tu es cordialement invité(e) à

: **L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Le vendredi 21 mai 2010 à 17 H au Château des Rubins à Sallanches, salle audiovisuelle, niveau 3

Ordre du jour :

- Rapport d'activité du président.
- Rapport financier du trésorier.
- Election du conseil d'administration.
- Questions diverses.
- Renouvellement des cotisations.

Cotisation 2010 : 8€

Le président Mogeny Emile

Bon pour pouvoir

Je, soussigné (e), demeurant

Donne pouvoir à

Pour me présenter à l'AG de l'association Désert de Platé au Château des Rubins le vendredi 23 mai 2008
Fait à :
Signature,

ASSOCIATION DESERT DE PLATE

Rapport d'activités 2009

Affaire Fréquelin

Au printemps 2009, les services de l'Etat nous avaient fait comprendre que l'affaire Fréquelin arrivait à son terme et que le chalet serait démoli dans l'été.

Au mois de juillet 2009, la DDT, direction départementale des territoires, ex DDEA est montée à Platé avec serrurier et huissier pour ouvrir le chalet et constater l'importance des travaux afin de soumettre le dossier de démolition aux entreprises.

Le serrurier a changé les verrous et des scellés ont été apposés sur les ouvertures empêchant ainsi toutes pénétrations.

Mais, c'est compter sans la pugnacité du champion qui découvre que son épouse, copropriétaire du chalet avec ses enfants, est oubliée sur l'ordonnance de justice. Encore un nouveau recours. Cette mise au point va ou est déjà traitée par la cour d'appel.

Puis il monte un comité de soutien contre la démolition, piloté par André Payraud, président de l'office du tourisme de Passy et responsable UMP pour le canton de Saint- Gervais, aidé par quelques notables de Passy.

Une stratégie efficace est élaborée avec la complicité du quotidien régional sous la houlette du journaliste Antoine Chandelier, ami parapentiste de Fréquelin.

Le 8 août 2009, le Dauphiné Libéré annonce en première page la démolition du chalet. Le dimanche suivant, toujours en première page avec pour titre « **Mobilisation générale pour sauver le chalet Fréquelin** », Antoine Chandelier prend fait et cause pour Fréquelin, écrivant même des contrevérités sur l'origine du conflit, alléguant la « jalousie » d'Emile Mogeny ou des histoires de famille avec son frère James, soutien indéfectible de Fréquelin.

La vérité est tout autre, car Emile Mogeny a toujours été en bons termes avec son frère avant l'arrivée de Fréquelin. Quant à la jalousie, ce n'est que pure invention : Emile n'était pas contre la reconstruction du chalet puisqu'il a prêté son propre chalet à Fréquelin pour loger ses ouvriers (quand ce dernier dit qu'il y a « mis ses tripes » pour la construction, en tout cas il n'y a pas mis les mains). Nous signalons que Fréquelin n'a pas même daigné lui dire merci.

L'association syndicale libre, propriétaire du monte-charge au départ de Charbonnière, a effectué 26 voyages à prix très modique, qui n'ont pas été réglés à ce jour.

Le différend vient de l'acharnement de Fréquelin à être patron du monte-charge, propriété de l'association syndicale **libre*** de la montagne de Platé, chose que nous ne voulions absolument pas, puisque les statuts et le règlement intérieur de l'ASLMP stipulaient que pour faire partie de l'association, il fallait être adopté à la majorité des 2/3 ce qui n'a pas été le cas.

La benne - appelée à l'époque « câble à lait » par l'administration - avait été construite en 1945 par les alpagistes, avec l'aide de l'Etat. Malgré quelques modifications et améliorations, l'installation n'était plus aux normes. Notre assureur nous en a interdit l'utilisation avant remise en conformité, si bien qu'à l'automne 1996, nous l'avions mise hors service.

De plus, Emile avait appris de la bouche d'un fils de James que Fréquelin envisageait de faire venir des ingénieurs de

Citroën pour installer un panier pour voyageurs sur le câble.

Nous pensions que si Fréquelin détenait la benne, il lui suffirait ensuite de la déplacer et la moderniser afin de se substituer au gros porteur dont Passy a tant parlé. Eventualité dont nous avons eu confirmation quelques années plus tard.

Après deux ans pendant lesquels Fréquelin nous a fait la guerre à coups de tribunal, de papiers recommandés et d'huissiers pour contrôler la benne, la seule issue pour nous était de le contrer par son chalet construit sans permis.

Dès le début de la construction au mois d'août 1996, au vu des attaques, nous avons senti le vent mauvais venir et nous avions alerté le procureur de la République à l'automne 1996, pour construction illicite et utilisation abusive d'hélicoptère privé à usage touristique.

Les choses n'en seraient pas là si les services de l'Etat avaient immédiatement arrêté les travaux, mais les puissants soutiens de Fréquelin avaient stoppé toute protestation : donc celui-ci était au courant de son illégalité.

Fréquelin a affirmé au journaliste qu'il avait été dupé, qu'il était victime d'une machination ou d'un coup monté.

Mais qui a voulu rouler Fréquelin ? Le propriétaire du terrain qui n'était pas vendeur et qui a cédé quand le prix est monté ? Le notaire et le maire, peu regardants sur la réglementation, attirés par des promesses alléchantes d'un homme d'affaires entreprenant dont la construction du chalet n'était pas la seule préoccupation ?

A notre avis, il s'est piégé tout seul avec son tempérament de champion, croyant tellement être au-dessus des lois grâce à ses hautes relations qui fonctionnaient si bien au début. Pas question d'être contré par quelques « culs-terreux ».
A moins qu'il ait fait aveuglement confiance à un « ami » qui l'a d'abord aiguillé sur Platé – vieux rêve de station de ski - avant de s'occuper de toutes ses démarches préliminaires aussi bien auprès du vendeur que du maire de l'époque et qui aurait flairé tous les avantages qu'il y avait à tirer du système Fréquelin.

Les notables ont argumenté sur les us et coutumes d'autrefois pour contester la démolition. Pourquoi pas ne pas remettre au goût du jour le droit de cuissage ou justifier ainsi l'excision pendant qu'on y est ?

Ils disent aussi que c'est le plus beau chalet de Platé et que ce serait un crève-coeur de le démolir. Bien sûr qu'il détonne parmi les autres chalets car il est de **style valdotain** paré de **pierres en grès de Taveyanne amenées par hélicoptère** alors que la géologie du site des chalets est du **calcaire à petites nummulites**.

Suite à la parution de l'affaire dans le Dauphiné au mois d'août 2009, le vendredi suivant, à 18 h, salle Jean Pernot à Passy, une réunion publique organisée par le comité de défense.

Deux cents personnes étaient présentes pour soutenir Fréquelin - **les mêmes qui autrefois prêchaient pour un téléphérique de Passy à Platé** - et se pâmer de joie à l'arrivée en hélicoptère, tel le Père Noël, du champion de rallye Sébastien Loeb.

Puis les chasseurs et les parapentistes, ainsi que des pompiers, s'activèrent dans toute la région à faire signer une pétition contre la démolition.

Le porte-à-porte a été une priorité, les personnes qui ont refusé de signer ont été boudées quelque temps. Presque tous les commerçants se sont sentis tenus d'accueillir les pétitions et les affiches. Les estivants ont même été sollicités à l'office du tourisme. Si le nom de Fréquelin paraissait sur les affiches et les feuilles de pétition, le comité a joué sur le chalet de Platé en faisant croire que c'était du refuge du Club Alpin qu'il s'agissait. On a fait croire à certains propriétaires que c'étaient leurs chalets construits sans autorisation qui étaient visés.

C'est ensuite les télévisions, FR3 puis TF1, qui se sont arrangées pour monter à pied à Platé afin de filmer « **ce beau chalet qui s'intègre si bien dans le paysage** ». Fréquelin, entouré de son fan club et de son garde du corps, joua les martyrs et clama son innocence à la France entière, comme son mentor Charles Pasqua.

Tout ce désordre avec le soutien du maire et de son conseil municipal de la majorité comme de l'opposition, sauf Michel Duby et Myriam Salers.

Puis André Payraud est allé porter au maire, devant la presse, les six mille signatures : quatre mille sur papier, deux mille par le net. Sur le net, nous en avons dénombré moins de quatre cents. **André Payraud serait-il un fabulateur ?**

Le plus affligeant dans tout cela a été le fait que le maire et son conseil, **tous élus de la République, garants des institutions, des lois et des valeurs de la nation** , furent unanimes – sauf deux - à critiquer une décision de justice qui est allée jusqu'en cassation.

On peut comprendre que l'opposition, en partie dirigée par l'ancien maire Gilbert Perrin, condamné en même temps que Fréquelin pour complicité, soit contre la démolition d'un chalet que GP a lui-même autorisé à construire.

Le maire a déclaré en conseil et écrit sur le bulletin municipal : « **Le chalet ne dénature pas le site**». En clair : si vous faites un beau chalet bien intégré, pas besoin de permis de construire. D'ailleurs, beaucoup l'ont compris, mieux vaut payer une amende que de supporter l'attente d'un permis et les frais d'un plan.

Il a dit et écrit aussi : « **On peut légitimement se demander si les juges ont bien mesuré la portée de leur décision** ». Le maire prend-t-il les juges pour des imbéciles ? Ils connaissent très bien le dossier et certainement mieux que nous qui savons des choses que le devoir de réserve nous interdit de dévoiler dans ces colonnes.

Il ne dit pas qu'il y a en Haute-Savoie vingt mille chalets à l'abandon (source FRAPNA) qui pourraient être rebâtis. On aurait bien vite la ville à la montagne.

Par contre, le maire dit et écrit: « Le chalet a contribué, d'une manière peut-être contestée, à redonner vie à un patrimoine bâti d'altitude souvent laissé à l'abandon. J'espère d'ailleurs que même les associations écologistes, partie civile dans ce dossier, ne pensent pas le contraire, car on aurait des raisons, au moins sur ce point, de s'inquiéter de l'utilité de leurs actions qui peuvent être **bénéfiques pour la préservation de nos espaces naturels et de notre cadre de vie** ». Comprenne qui pourra ! A Platé, il n'y a rien à l'abandon. Avant la construction, le tas de pierres s'intégrait dans le paysage.

La violence de la contre-attaque ne s'est pas arrêtée là. Toutes les entreprises et pilotes d'hélicoptère ont été contactés. Malgré la crise qui sévit dans le BTP et à la suite de deux appels d'offres, aucun dossier n'est parvenu à la DDT pour la démolition.

Et comme dans l'histoire du canard de Robert Lamoureux : « le chalet est toujours debout ».

Nous avons réagi en envoyant au préfet une lettre de notre administrateur Jean-Marie Gourreau, vice-président de la commission faune au CNPN (conseil national de la protection de la nature) dont la copie est jointe au présent document ainsi qu'un article du Canard Enchaîné qu'Eric Féraille, président de la FRAPNA, a fait paraître.

Suite au déchaînement du comité de soutien, Eric a écrit - lettre ci-jointe - puis vu le préfet qui lui assuré que ce n'était que partie remise, le temps de trouver une entreprise.

Vous trouverez également l'historique du chalet écrit par le réseau Alambik qui résume l'affaire sans masquer la vérité.

Michel Denglos, ancien Passerand et adjoint s'est livré à une analyse fine de

cette affaire, dont vous trouverez la copie dans ce document.

La cour d'appel a statué sur les nouvelles astreintes journalières que Fréquelin doit payer à la commune de Passy via le trésor public : elles passent de 15 € à 75 €.

Contrairement à ce que nous avions cru, Fréquelin a toujours payé ses astreintes.

Jean-Marie est passé dernièrement au ministère : ils n'ont pas de nouvelles au sujet de Platé.

Le mardi 27 avril 2010, Eric Féraille a eu rendez-vous avec le préfet. Ce dernier ne lui a rien appris d'autre que nous ne connaissions.

Il s'oppose par un refus catégorique à ce que la FRAPNA aille plus loin. Par contre, il vérifiera que les astreintes à 75 € soient bien perçues par le trésor public.

Que va inventer désormais le champion pour se tirer de ce mauvais pas ?

Pour l'instant, Fréquelin n'a pas encore pensé à offrir le chalet à une association (chasseurs, parapentistes) ou à la commune pour le récupérer ensuite par une « embrouille ».

*Il existe 3 sortes d'associations syndicales créées en 1865 dans des buts agricoles ou d'aménagements ruraux:
1° L'association syndicale contrôlée. Elle est sous l'autorité du maire ou du préfet. On ne peut rien faire sans l'avis de ces personnes.
2° L'association syndicale de propriétaires. Dans ce cas, c'est le bien foncier qui est membre. En cas de changement de propriétaire, la propriété foncière reste membre.
3° L'association syndicale libre. Ce sont les statuts ou le règlement intérieur qui en fixent le règlement. C'est notre cas.
Fréquelin a prétexté l'association syndicale de propriétaires – sur les conseils du notaire - pour nous traîner en justice. Il a perdu, mais nous avait promis un prochain jugement sur le fond – il est procédurier dans l'âme - où il nous garantissait que nous perdrions. Nous lui avons rétorqué que l'on porterait plainte contre son chalet sans permis, ce qui l'a fait rire.

Le téléporteur Magland Flaine

Suite au Grenelle de l'environnement, le président du conseil régional, Jean-Jacques Queranne, en visite à Magland le 27 janvier 2010 a considéré que la construction d'un téléphérique reliant Magland à Flaine avec gare intermédiaire en amont des Carroz et à Pierre Carrée faisait partie des transports « vertueux » et qu'il y était favorable. La gare de Magland serait un arrêt TGV et un parking construit à proximité.

Les élus devront trouver un structure porteuse (SIVU ou communauté de communes) pour trouver un financement auprès de l'Etat et des collectivités territoriales. Il restera à trouver un gestionnaire (Flaine ou privés).

Personnel et vacanciers - valise à la main - pourraient accéder à Flaine sans utiliser leurs autos et ainsi contribuer à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Le projet est soutenu par les animateurs des JO de 2018, ce qui accélère le processus.

Personnellement, nous sommes favorables à une diminution des véhicules à moteur au-dessus d'une certaine altitude.

L'animation botanique au refuge

Sylvain Dal Cortivo, gardien du refuge de Platé et administrateur de notre association, a pris en charge la confection d'un classeur (en plusieurs exemplaires) contenant des photos de végétaux avec leur nom en français et en latin et leur implication avec les hommes, en s'inspirant du livre que Jean-Marie

Gourreau a écrit avec le botaniste du parc des Ecrins : **A la découverte des fleurs des Alpes** - 350 espèces dans leur milieu - coll. Les guides de terrain des parcs nationaux de France, éditions Libris.

Les randonneurs arrivant à Platé pour passer la nuit pourront ainsi s'animer en finissant la journée par un petit tour, classeur en main, pour retrouver les végétaux encore en fleurs au moment de leur passage.

Le téléski du Colonné à la Matole

Quand on arrive à Platé depuis Passy, la première chose qui saute aux yeux est le départ du téléski du Colonné situé à la Matole, en amont du col du Colonné, peu avant les Grandes Platières.

Sa disparition nous ferait le plus grand plaisir aussi bien du côté paysager que pour la protection des lagopèdes qui ont la fâcheuse manie de se tuer contre le câble même par beau temps.

Un représentant de la mairie de Passy est allé trouver Frédéric Marion, directeur de DSF (domaine skiable de Flaine), pour lui demander des explications sur les remontées mécaniques installées sur le sol communal de Passy.

Si ce remonte-pente est en partie sur sol privé appartenant à DSF, il est construit sur Passy.

Pas besoin d'être un grand devin pour comprendre que Passy réclamera un jour des dividendes sur ces installations.

Comme cette remontée n'est utilisée que quinze jours par hiver, Frédéric La ferraille et les câbles que les anciens avaient négligemment jetés dans les crevasses ont été retirés.

Marion a envisagé de la démonter pour la réinstaller ailleurs. Bien entendu, il avait besoin de l'aval de sa hiérarchie et des autorités compétentes.

C'est chose faite. L'opération se déroulera avant la fonte des neiges, pour pouvoir aborder avec des machines.

Télésiège des Lindards

L'arrivée du télésiège des Lindards se trouvant sur une crête, le vent balaie la neige sur cette arête.

L'an passé, les barrières avaient été installées pour que la neige se dépose près du débarcadère à skieurs qui se trouve un peu haut. Ces barrières n'ont pas fait leur usage car pas mal situées.

Cette année, après déplacement de ces vire vent, la neige s'est déposée au bon endroit.

Pour améliorer l'impact paysager, un petit chalet en bois recouvert de tavaillons va remplacer la cabane en bois du surveillant posée sur l'arrivée.

Grandes Platières

L'été, on peut encore voir des vestiges de fondations en béton datant des premières installations, ressemblant à des friches industrielles aux alentours de l'arrivée du DMC (téléphérique).

Frédéric Marion va faire le nécessaire dès la fonte de la neige pour effacer ces moignons de béton qui « font désordre ».

Frédéric va faire explorer les trous pour voir s'il ne reste pas quelques détritus encore cachés dans les méandres du lapié.

Passy le 3 mai 2010

Le président Mogeny Emile

Petit historique de l'affaire du chalet Fréquelin à Platé avec l'autorisation de http://www.alambik.info

Vous habitez Passy ou ses alentours et vous voyez fleurir des affiches et des pétitions partout « non à la démolition du chalet Fréquelin à Platé » sans comprendre de quoi il s'agit ? Votre voisin que vous ne voyez d'habitude jamais, votre propriétaire, votre cousin ayant un chalet aux Ayères, votre épicier du coin... vous forcent la main pour signer cette pétition et vous hésitez, même si, a priori, ça vous parait absurde d'aller dépenser des sous et des rotations d'hélicos pour détruire un chalet.

Ce petit historique détaillé de ***l'Affaire du chalet Fréquelin*** devrait vous aider !

1993

Le propriétaire d'une ruine (il ne reste alors que quelques pierres) située à Platé, commune de Passy, reçoit l'autorisation du maire de l'époque, R.Fournier, de reconstruire un chalet. Ce dernier n'effectuera pas les travaux.

Juin 1996

Guy Fréquelin, ancien champion de course automobile et directeur chez Citroën sport, rachète les 45m² de ruines à l'ancien propriétaire.

Grâce à la complaisance d'un notaire, G.Fréquelin se retrouve en possession d'un acte lui permettant, pensait il, de bâtir un chalet sur le site de Platé (avec l'autorisation de 1993) et aussi d'accéder de droit à l'usage d'un monte charge appartenant à l'Association Syndicale Libre de la Montagne de Platé (ASLMP). Cet engin, qui desservait Platé à partir de Charbonnière, au dessus du Plateau d'Assy, lui aurait permis la construction et l'usage du chalet (pour info, le monte charge sera détruit par l'hiver 1999)

Ces deux « droits » sont en fait sans fondement :

• D'abord, comme chacun sait, la loi interdit toute construction sans permis de construire. Par ailleurs le désert de Platé est inscrit sur la liste des sites pittoresques et est en cours de classement comme espace naturel remarquable, ce qui nécessite des avis et des autorisations supplémentaires pour la construction, en particulier de la commission des sites et de l'architecte des bâtiments de France.

• Le règlement intérieur de l'association syndicale libre, alors présidé par E. Mogeny, stipule que l'admission d'un membre ne se fait pas de droit mais par cooptation par les 2/3 des membres.

Eté 1996

Le nouveau maire G. Perrin donne un avis favorable au transfert à G. Fréquelin de l'autorisation de construire (illégale car c'est une simple autorisation de travaux) donnée à l'ancien propriétaire en 1993, et cela « pour y faire une salle de séjour et des couchages lors de randonnées occasionnelles en montagne » et à condition de respecter les règles architecturales locales.

L'ASLMP refuse l'entrée de G.Fréquelin en son sein. En effet, une partie des membres de l'association ne voit pas d'un bon œil l'arrivé dans l'association d'un personnage aux ambitions un peu suspectes (rénovation de la benne pour acheminer des plus grosses charges et éventuellement des personnes) et au tempérament « conquérant ». G. Fréquelin ne peut donc pas utiliser le monte charge personnellement mais à le droit cependant, pour une somme modique, de demander les services de l'association pour en bénéficier ponctuellement (au même titre que le refuge du CAF)

Les travaux commencent le 9 Août avec les héliportages, sans permis de construire, sans affichage en mairie, sans avis de la commission des sites, ni de la DDASS, ni de l'architecte des bâtiments de France.

En septembre, la Fédération des Club Alpin Français, qui possède un refuge à Platé, menace de porter plainte pour déplacements excessifs en hélicoptère à titre privé (hors héliportage pour cause de travaux). En effet G.Fréquelin possède un hélicoptère et s'en sert pour accéder à son chalet en construction et pour déposer des personnes de sa famille ou des amis.

Octobre 1996

M. Morel, S. Mogeny et E. Mogeny portent plainte le 11 octobre auprès du procureur de la république pour construction illicite et activité importante de déposes de personnes à Platé par hélicoptère privé. Après constat et enquête de la gendarmerie, ouverture d'une enquête judiciaire par le procureur de Bonneville il n'y aura pas, étonnement, de procédure judiciaire engagée (alors qu'il en était encore temps ! le chalet n'étant pas encore complètement achevé)

Eté 1997

Lettre du maire G.Perrin, le 08 juillet 1997, refusant à G.Fréquelin la mise en place d'un système de traitement des eaux usées et lui rappelant qu'il ne devait pas réhabiliter la ruine pour « la transformer en résidence secondaire ! » Il lui rappelle en outre la sensibilité particulière de ce secteur géologique surplombant des captages d'eau potable (les massifs karstiques comme Platé n'ont quasiment aucune capacité de filtration des eaux usées)

Réalisation d'un captage avec mise en place d'une citerne de 6000 litres au dépens du trop plein d'un abreuvoir appartenant à l'Association Syndicale Libre de la Montagne de Platé sans demander d'autorisation à cette dernière.

Construction d'une fosse septique contre l'avis du maire, ainsi que douches et WC.

Pression constante pour récupérer, pour son usage personnel, le monte charge desservant Platé depuis Charbonnière.

En septembre 1997, la Fédération Rhône Alpe de Protection de la Nature (FRAPNA) écrit au préfet pour s'insurger contre cette situation.

Hiver 1998

Classement du site de Platé par le conseil d'Etat et constitution de l'association « désert de Platé » par des membres de l'ASLMP (essentiellement par ceux non disposés à ce que Fréquelin devienne membre de cette dernière)

Le 08 Janvier, G.Fréquelin, (soutenu par ses deux enfants, le vendeur du terrain et 4 autres personnes possédant des chalets ou parties de chalets à Platé) assigne E.Mogeny comme personne privée et comme président de l'association syndicale libre devant le tribunal des référés afin d'obtenir le droit d'utiliser le monte charge à son usage privé. Il perd le procès mais G.Fréquelin et ses amis continuent de mettre la pression sur les membres rétifs de l'association syndicale libre.

Pour mettre fin à ces pressions morales (nombreuses lettres recommandées entre autres) et judiciaires (procès, envoi d'huissier), l'association « désert de Platé » décide de porter plainte conte G.Fréquelin pour construction illicite. Soutenue par la FRAPNA, qui s'est porté partie civile, une procédure peut s'engager.

22 octobre 1999

Le tribunal correctionnel de Bonneville condamne G.Frequelin et ses 2 enfants usufruitiers à 10000F d'amende chacun, à la démolition du chalet dans un délai de 8 mois avec astreinte de 100F par jour de retard, 15000F d'amende pour le maire G.Perrin pour complicité de construction illicite.

La Frapna reçoit 3000F de dommages et intérêts.

27 juin 2001

La cour d'appel de Chambéry confirme les condamnations du tribunal correctionnel.

Novembre 2002

La cour de cassation reconnaît le bien fondé des condamnations.

Depuis G.Fréquelin a essayé d'autres recours sans succès: la dépose d'un permis de construire pour tenter la régularisation (2004) et la cour européenne des droits de l'homme (?)

Avril 2009

Le préfet de Haute Savoie, avant de laisser sa place, décide de l'application de la décision de justice et donc engage la procédure de démolition.

Eté 2009

Le 20 juillet 2009, la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture demande l'autorisation d'occuper le domaine communal aux alentours du chalet pour la durée du chantier de démolition.

Début août, le nouveau maire de Passy, G.PetitJean décide de surseoir à la demande d'occupation en attendant l'arrivé du nouveau préfet le 31 août.

Depuis, des personnalités locales proches de la mairie et de G. Fréquelin ont créé un comité de soutien « non à la démolition du chalet Fréquelin à Platé ». Les pétitions tournent dans les commerces et on voit fleurir des affiches sur les 4*4. Une impressionnante campagne médiatique se développe (journaux, meeting, télévision...)

La municipalité craint que G.Fréquelin se retourne contre eux et demande des dommages et intérêt (approximativement 100000€ de frais de démolition, 200000€ pour la valeur du chalet) et que cette affaire puisse se répéter avec d'autres chalets.

Pour l'instant aucune entreprise ne s'est déclarée intéressée pour les travaux (appel d'offre limité à la région Rhône Alpe)

En conclusion, deux questions résument, à mes yeux, cette affaire :

La légitimité de la construction de résidence secondaire « tout confort » dans des espaces naturelles?

L'existence de « coutumes locales » permettant à *certaines personnes* de construire des résidences en toute illégalité?

Dédé la pâquerette

Tous les Passerands vraiment unis sous la bannière Fréquelin ?

Depuis le mois de juillet, la question de la démolition programmée du chalet Fréquelin fait donc l'actualité à Passy. Si on résume les faits bruts tels qu'ils sont relatés par le Dauphiné libéré, les services de l'Etat ont donc commencé la mise en application de la décision de justice ordonnant la démolition. Un comité de soutien s'est constitué autour de James Mogeny, ami de Guy Fréquelin, pour s'opposer à cette démolition. Le maire et son conseil municipal ont pris position de façon presque unanime en ce sens. Une pétition aurait réuni 6000 signatures en grande majorité de Passerands. Le maire et M.Fréquelin chercheraient le moyen juridique de régulariser a posteriori la construction du chalet. Dernier succès du comité: avoir obtenu le refus des entreprises locales de participer à l'appel d'offres.

En portant le dossier sur la place publique, l'objectif du Comité de soutien est clair :

Dernier moyen d'empêcher l'application de la décision de justice, il lui faut faire pression sur le nouveau préfet en cherchant à montrer une très forte opposition de la population locale, si

possible presque unanime, de son maire, de tous ses élus y compris ceux de l'opposition, contre une loi dénoncée comme injuste. Connaissant assez bien Passy pour y avoir vécu pendant près de 30 ans, connaissant bien Platé pour avoir milité activement il y a 20 ans contre un projet d'équipement au profit unique de Flaine, connaissant bien Gilbert Perrin pour avoir été son adjoint en mairie pendant cinq ans, une telle présentation des choses m'a un peu surpris et m'amène à quelques réflexions assez décalées par rapport à cette présentation.

Le Dauphiné : journal d'information ou instrument de communication au service du comité Fréquelin ? :

Ce qui est bien avec le Dauphiné, c'est qu'il est au service de ses lecteurs, tellement soucieux de leur confort qu'il cherche à leur éviter toute fatigue inutile. C'est pourquoi il veut leur éviter d'avoir à se faire une opinion eux-mêmes en leur donnant trop d'informations, surtout si elles donnent des points de vue différents. C'est un journal moderne, qui a abandonné toutes ses vieilleries encombrantes qui s'appelaient le souci de l'objectivité, la vérification des infos, la présentation des points de vue différents sur un problème, l'éthique du journalisme... etc... Il est devenu un journal d'opinion, il n'est plus un journal d'information.

Dans ses articles sur le chalet de Platé, on comprend bien qui sont les gentils et qui sont les méchants. Du côté des gentils, presque tout le monde se mobilise pour sauver le chalet. Dans son article du 8 août, le titre est bien clair *« Mobilisation générale pour sauver le chalet de Guy Fréquelin »*, puis *« Jeudi soir, aucun des 33 élus n'a émis de réserve quant à la démarche engagée par le maire pour éviter cette démolition »*. Réaction normale du lecteur : tous les élus soutiennent le maire et refusent la démolition... tiens, même Michel Duby, c'est assez surprenant ? Des gentils tellement nombreux qu'en dix jours, leur pétition a recueilli 4000 signatures (coup de chapeau du vieux militant syndical que je suis pour une telle efficacité), puis 6000 en peu de temps (encore bravo !), qui seraient très majoritairement des Passerands.

Du côté des méchants, Milou Mogeny qui serait à l'origine de l'affaire en portant plainte pour embêter son frère James, ami de Fréquelin (article du 8 août), avec qui il était en différend familial. Puis la FRAPNA, association de défenseurs de la nature qui veut imposer sa loi aux (gentils !) montagnards et veut se faire un coup de pub (article du Dauphiné du 17 septembre), et par extension, tous les écolos qui embêtent tout le monde avec leurs petites fleurs et leurs petits oiseaux. Enfin, les Verts-Vallée de l'Arve qui ont publié un communiqué le 19 août et qui voient dans tout cela *« ... une action qui, finalement, ne vise qu'à permettre à un particulier d'imposer son droit contre le droit de tous... »*.

C'est carré, c'est simple, mais peut-être un peu trop simple. Il subsiste des questions qui me trottent dans la tête :

- Je connais bien Michel Duby et je ne crois pas une seconde qu'il soutienne les positions du Comité Fréquelin, ni d'ailleurs qu'il n'ait pas émis de réserves au Conseil Municipal. J'aurais aimé que le Dauphiné l'interviewe pour savoir vraiment ce qu'il en pense (mais le journal ne doit pas savoir comment le contacter).
- Je n'ai pas bien compris la position de l'élu Vert, Hervé Bosson, dans l'article du 8 août. Est-il en accord avec la position du groupe Verts-Vallée de l'Arve ? Ce serait bien de vérifier en lui donnant un peu mieux la parole.
- j'aurais aimé connaître les motifs précis de la condamnation de Fréquelin et de Gilbert Perrin, par exemple avec les attendus des jugements, pour bien positionner le débat.
- La pétition me turlupine : 4000 signatures en 10 jours, très majoritairement de Passerands, puis 6000, alors qu'aux dernières élections municipales, les suffrages exprimés ont atteint péniblement 4300 voix. Le Comité de soutien a fait vraiment très fort. Si j'étais sur place, je demanderais volontiers au Maire de pouvoir jeter un œil sur

cette pétition pour vérifier si l'adhésion de la population de Passy est si massive que cela. Et je ne doute pas que le Maire me faciliterait la tâche.

Au risque d'être catalogué parmi les méchants, j'aimerais quand même apporter un éclairage un peu différent : et pour commencer une mise en perspective de l'affaire au moment de la construction :

Construire une résidence secondaire à Platé entre 1996 et 1999 n'est pas un problème banal, comme réparer un toit ou aménager un chalet existant, héritage familial aux Ayères ou à Varan. C'était au contraire un sujet sensible et même un symbole fort.

Il y a 20 ans la lutte contre le projet d'équipement en remontées mécaniques de la Combe de Platé par Flaine s'est terminée par l'abandon du projet et la mise en route d'une procédure de classement du site de Platé qui a abouti en 1999. Ce classement allait donc rendre encore plus difficile le projet Fréquelin, puisque l'autorisation de travaux dépendrait du préfet, avec avis préalable de l'architecte des bâtiments de France.

Deuxième point important: quand la liste Perrin a été élue en 1995, elle avait très clairement dans son programme pris position contre le projet Passy Flaine et pour le classement du site, malgré la forte opposition de Gilbert Perrin, favorable au projet. C'était pour moi, trésorier du Comité de Réflexion, un préalable indispensable pour participer à cette équipe. Tout au long de son mandat de maire pourtant, Gilbert Perrin a manifesté clairement à plusieurs reprises dans la presse ou ailleurs son hostilité pour les écolos, qui avaient pourtant été nombreux à voter pour nous, attitude ancienne et constante chez lui qui éclaire fortement son rôle dans cette affaire.

Sur l'autorisation des travaux :

Guy Fréquelin déclare au Dauphiné que tout le monde aurait été de bonne foi dans cette affaire. Vraiment ?

- Gilbert Perrin n'a pas abordé le sujet avec ses adjoints avant de prendre cette décision. Il savait bien que plusieurs s'y seraient opposés. Cela n'a pas été donc une décision collective de la municipalité de l'époque, mais du seul maire, avec la volonté d'imposer cette décision de sa seule autorité. C'est cette façon de concevoir les rôles respectifs du maire, des adjoints et des conseillers de sa majorité qui a conduit à la méfiance puis au conflit entre nous.
- James Mogeny, ami de Fréquelin a joué le rôle d'intermédiaire entre lui et le maire à ce moment-là. On peut raisonnablement penser, comme professionnel de la montagne et comme propriétaire à Platé, qu'il savait la procédure de classement en perspective d'aboutir et qu'il fallait donc faire vite. Aurait-il engagé son ami dans cette aventure sans lui dire qu'il y avait quand même quelques risques du fait de la loi montagne et de la procédure de classement en cours!
- Guy Fréquelin aurait donc engagé 200 000 euros d'après ses déclarations au Dauphiné pour se faire construire ce chalet, sans prendre conseil auprès de juristes, en connaissant ces risques ? Attitude pour le moins bien légère, surtout pour quelqu'un qui exerçait de telles responsabilités professionnelles, sauf à penser qu'il était possible de contourner la loi avec l'appui des autorités locales, pour peu que l'on fasse vite et discrètement.

Sur l'argument que c'était la coutume, que la loi –montagne est injuste, et que ce n'est pas à la FRAPNA d'imposer sa loi aux montagnards (article du DL du 17 septembre):

D'abord il me semble que ce n'est pas **sa loi** que la FRAPNA veut faire appliquer, mais **la loi**, suite à une décision de justice.

Ensuite, l'argument des écolos irresponsables ennemis des montagnards n'est pas neuf, on l'a bien entendu nous aussi au Comité de Réflexion, il y a 20 ans. Il faudrait peut-être définir d'ailleurs qui mérite l'appellation contrôlée de montagnard : Guy Fréquelin en est il un ? Faut-il être propriétaire d'un chalet d'alpage pour en être un ? Faut-il pratiquer une profession particulière pour cela ?

Certes toutes les lois ne sont pas bonnes à défendre, il en existe aussi des injustes qui concernent les services publics, la situation des sans-papiers, les libertés publiques. Il en existe aussi des idiotes comme vient de le dire le Président de la République à propos de l'utilisation des ADN. La loi montagne (comme la loi littoral) fait-elle partie du lot, quand elle a voulu trouver un équilibre entre l'intérêt collectif de protection de l'environnement et les intérêts privés, en réaction aux abus de l'immobilier en montagne dans les années 1970 ? Chacun peut se faire une opinion en la trouvant sur Internet (sur Legifrance.gouv.fr, loi 85-30 du 9 janvier 1985), et on peut faire attention tout à la fin aux personnalités qui l'ont signée après le vote unanime du Parlement : François Mitterrand, Laurent Fabius premier ministre, 14 ministres et 6 secrétaires d'Etat, tous faisant partie du gratin du Parti Socialiste de l'époque, sauf Huguette Bouchardeau. Que du beau monde donc, pas vraiment des écolos irresponsables.

A ce sujet, qu'en pense aujourd'hui l'élu PS de Passy, Alain Roger ? Et la Fédération départementale du PS ? Ont-ils pris position clairement ? Ou les valeurs socialistes de 1985 ne sont-elles plus d'actualité ?

Sur l'argument que le chalet est beau, bien intégré dans le site, que sa destruction est un gaspillage et qu'elle causerait même des nuisances à l'environnement :

Si une régularisation a posteriori devait être faite, cela créerait un précédent qui ouvrirait la voie à toute personne qui voudrait se faire une résidence secondaire en montagne en contournant la législation : prendre le prétexte qu'il y a eu autrefois un chalet d'alpage à cet endroit, même s'il n'en reste rien, créer une situation de fait à condition d'avoir l'appui des autorités locales, et avoir un budget suffisant pour y inclure les frais d'une procédure de régularisation. Donc, les sous et les appuis : que deviendrait alors le principe d'égalité devant la loi ?

J'ai cru comprendre que le souci d'une nouvelle atteinte à l'environnement du fait de l'évacuation par hélicoptère des matériaux de démolition était celui, parmi d'autres, d'Yves Tissot, adjoint au maire chargé de l'environnement, et membre du comité de soutien. Attitude louable chez un élu qu'on avait assez peu vu se préoccuper d'environnement jusque là, particulièrement pendant son mandat de maire. A quand sa prochaine demande d'adhésion chez les Verts ? Suggestion à Yves Tissot : pour éviter ces rotations d'hélicos, et le surcoût de la démolition pour Guy Fréquelin, il pourrait lui glisser l'idée de proposer à la justice la vente du chalet pour l'euro symbolique à un organisme public s'occupant de recherches géologiques : le Désert de Platé est un karst d'altitude unique en Europe !

Pour finir, j'ai bien pensé envoyer mes réflexions au Dauphiné Libéré, mais je ne crois pas qu'il aurait trouvé la place pour les publier dans ses colonnes. Bravo donc à l'ACRP qui, par son forum, permet de diversifier les éclairages sur cette histoire et d'avoir donc un vrai débat contradictoire.

Michel Denglos

A Messieurs les membres de l'association « Désert de Platé »

A propos de l'affaire Fréquelin

La démolition du chalet Fréquelin est un événement malencontreux car ce chalet ne dépare pas le paysage, contrairement à des constructions plus récentes qui ne sont pas toutes bien intégrées.

Cependant, le développement anarchique des constructions tant en montagne que sur les côtes de France ont amené le parlement à édicter de nouvelles lois – loi montagne, loi littoral – qui ont pour but de réguler le développement. Ces résidences, en effet, n'ont plus les mêmes fonctions d'entretien des pâturages et de pérennisation du pastoralisme. Au contraire, leur vocation est d'être des résidences secondaires privées, enclaves dans une nature symbole de liberté.

Les jugements successifs relatifs à cette affaire se sont appuyés sur cette évolution des lois. Il n'est pas souhaitable de revenir sur de telles décisions de justice faute de créer à un précédent pouvant conduire à l'anarchie.

Nul n'est censé ignorer la loi. La logique aurait voulu que Monsieur Fréquelin s'entoure de *toutes les garanties – en particulier d'un permis de construire et non d'une simple autorisation* du maire de la commune – avant d'entreprendre une construction, qui de plus, était sur un site en voie de classement.

Fait à Passy, le 21 Août 2009

Dr J.M GOURREAU

Membre du CNPN

très proche de la plaignante, et monte à la Chancellerie de [illegible]

Le pilote qui veut tourner l'alpage

C'EST un chalet haut perché, qui devrait être par terre depuis six ans, mais qui est toujours debout. Sur les hauteurs de la commune de Passy (Haute-Savoie), l'ex-champion de rallye automobile Guy Fréquelin, surnommé à ses plus belles heures « le Grizzly », a fait construire en 1996 sur les ruines d'un chalet d'alpage une jolie résidence secondaire. Laquelle se trouve en plein site classé, le désert de Platé, à 2 000 mètres d'altitude, et n'est accessible qu'après deux heures de marche. Du coup, pour les travaux, l'hélico c'était bien pratique... Travaux effectués sans permis de construire ni l'aval de la Commission des sites. Ce qui a enclenché une guéguerre qui dure depuis bientôt quinze ans.

Plainte des riverains pour construction illicite et boucan des hélicos. Puis montée au front des écolos : la Frapna (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature) alerte le préfet, tandis que l'association Désert de Platé porte plainte. En 1999, le tribunal correctionnel de Bonneville condamne carrément le mentor de Sébastien Loeb à démolir son chalet. La cour d'appel de Chambéry confirme en 2001, puis, l'année suivante, la Cour de cassation. Pourtant, aujourd'hui, le chalet est toujours debout.

En effet, « le Grizzly » bataille dur : il essaie d'obtenir un permis de construire a posteriori (sans succès), et mobilise les foules. Lorsqu'en avril dernier la préfecture finit par lancer l'appel d'offres pour la démolition, des riverains fondent, de leur côté, un comité de soutien qui pétitionne et mène grand tapage médiatique. Résultat : l'appel d'offres fait chou blanc, aucune entreprise locale n'osant se porter candidate. Le rallyeman est décidément très populaire...

Du côté de la Frapna, partie civile dans l'histoire, le doute a fini par s'installer : « *On craint une procédure de régularisation en douce.* » Eh oui, tout s'arrangerait pour le Grizzly si le ministre Borloo lui délivrait un permis de construire salvateur. Suggestion de la Frapna : « *Pour que l'appel d'offres soit efficace, il suffirait de l'élargir au-delà de Rhône-Alpes.* » Interrogé par « Le Canard », le directeur de cabinet de la préfecture de Haute-Savoie affirme que « *le processus de démolition va bel et bien reprendre* » et que « *l'Etat ne s'oppose pas à la décision de la justice* ». Ouf, voilà les écolos rassurés ! En attendant, un énième recours, intenté cette fois-ci par Mme Fréquelin, retarde aujourd'hui l'exécution du jugement.

Cette « paillote » des alpages, qui contrevient à la fois au plan d'urbanisme et au plan Montagne, restera-t-elle debout ? « *Si cela était*, dit-on à la Frapna, *il existe en Haute-Savoie environ vingt mille chalets en ruine ne demandant qu'à être relevés illégalement.* » De quoi relancer le BTP dans le coin...

Professeur Canardeau

-rac

même groupe ne peut pas desservir plus de 150 millions d'habitants), mais aussi une exonération fiscale. N'ayant rien obtenu, les grands groupes sont allés pleurer chez Fillon, celui-ci a demandé à Marc Tessier, ancien président de France Télévisions, d'étudier la question.

Association « Désert de Platé »
Bilan financier 2008

Recettes

-Cotisation membres actifs	+357,30€

Dépenses

-Timbres – recommandés	-14,96€
-Papeterie	-13,20€

Total dépenses -28,16€

-bilan au 31.12.2007	+911.29€
-bilan au 31.12.2008	+1240.43€

Dépenses prévues année 2009

-Papeterie – timbres	-50.00€
-Achat de jumelles ornithologiques	-900.00€
-Impression de fiches sur la faune et la flore de Platée	-100.00€